

## COMMUNIQUE DE LA CDUS

19 JANVIER 2015

### La CDUS se positionne sur l'accès en Master scientifique

Nous soutenons que l'obtention d'une licence scientifique doit pouvoir permettre de continuer à donner l'accès de droit aux masters scientifiques du même champ disciplinaire. Par ailleurs, la CDUS souligne que le principe selon lequel les licences doivent conduire non seulement à une poursuite en master mais aussi à une insertion immédiate dans le monde socio économique, reste difficile à réaliser sur le terrain. Les licences professionnelles mieux intégrés aux parcours des licences scientifiques, doivent jouer pleinement leur rôle à ce niveau en offrant la possibilité d'une insertion professionnelle immédiate de niveau Bac + 3.

La CDUS pense que toutefois une régulation devrait pouvoir s'opérer à l'entrée de la 1<sup>ère</sup> année de master dans une logique d'orientation active. L'orientation des étudiants tiendrait compte de leur niveau, de leur projet et des capacités d'accueil en stage et des champs d'application. Cette démarche aura pour but de favoriser la réussite des étudiants tant en M1 qu'en M2. Cette procédure peut inciter à construire des réseaux de masters permettant aux étudiants d'envisager une mobilité géographique vers une autre université. Ceci peut apporter une solution lorsque les effectifs entrants dépassent les possibilités d'accueil dans un master. Nous rappelons l'intérêt de la mise en place d'une carte nationale de masters dans laquelle la CDUS souhaite s'impliquer.

Une question majeure pour nos masters dans le domaine des sciences concerne l'accueil des étudiants dans les laboratoires. En effet, nous considérons que la réalisation de stage en laboratoire est un élément de formation extrêmement important et fondamental pour tout étudiant scientifique. Les problèmes rencontrés concernent les capacités d'accueil et la législation des stages au niveau de l'organisation des Zones à Régimes Restrictifs et des financements.

### Contact